

Au nom de Sa Majesté le Roi des Belges.

Nous, Président, Membre Secrétaire et Membres du Jury chargé de procéder, dans les provinces des deux Flandres,
aux examens de gradué en lettres, siégeant à Bruges;

Vu l'article 3 de la loi du 27 Mars 1864, et l'article 59 de l'arrêté royal du 25 Mars 1864;

Attendu que le sieur Verhaeren, Emile, natif de Saint-Amand, a satisfait
à l'examen prescrit par la loi prérappelée pour l'obtention du titre de gradué en lettres

Avons conféré et conférons au dit sieur Verhaeren, Emile, le titre de gradué en lettres;

constatons en outre qu'il a été interrogé sur la Géométrie à trois dimensions.

En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent diplôme.

Donné à Bruges, le 28 Août 1874.

Le Président du Jury,

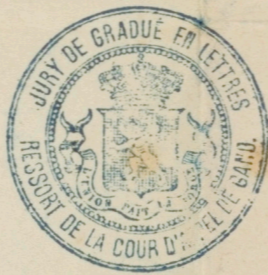
M. Schryver

Les Membres du Jury,

S. Corbuy, G. Coustos, Th. Franck,
V. Falisse, J. Legrand

Le Membre Secrétaire du Jury,

L. Legrand



Signature du Porteur du Diplôme,

E. Verhaeren

Vu pour légalisation des signatures de MM. De Schryver, Legrand, Corbuy, Coustos, Franck,
Falisse et Legrand,
respectivement Président, Membre Secrétaire et Membres du Jury.

POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR :

Le Secrétaire Général,

E. G. ...